

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Animation

Autres appellations courantes : Animateur d'activités physiques et sportives

ROME : G1209 - Animateur de loisirs sportifs

Fiches de la cohésion sociale : Animateur

Points de repère : classification et critères classants : [C - D]

- portage d'une expertise / thématique spécifique
- capacité de représentation de la structure dans le territoire

Les finalités du métier

En lien avec les valeurs de l'éducation populaire, l'animateur sportif conçoit, encadre et met en œuvre des activités sportives visant le développement des compétences physiques des participants, en favorisant leur bien-être, leur créativité et leur esprit d'équipe dans le respect du projet d'animation de la structure.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la conception d'animations sportives : l'élaboration d'activités sportives et cirassiennes en lien avec le projet pédagogique de la structure, respectueuses des règles d'hygiène et de sécurité et permettant l'apprentissage progressif de la pratique en tenant compte des besoins spécifiques des différents publics (enfants, adolescents, adultes, publics en situation de handicap). La proposition d'activités ludiques, sportives et créatives visant à favoriser la motricité, la coordination, l'expression corporelle et l'épanouissement des participants.
- l'animation des activités : l'organisation des temps de pratique, de répétitions ou de représentations, en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et les normes spécifiques à l'activité sportive ciblée
- la gestion et l'organisation : l'anticipation et l'achat, le rangement et l'entretien du matériel nécessaire aux activités
- l'accompagnement des publics : l'observation des comportements et des besoins des publics pour adapter les activités proposées, transmettre et développer des compétences et la connaissance des règles sportives, l'accompagnement des participants dans l'apprentissage de nouvelles activités ou gestes, l'identification de comportements ou situations préoccupantes nécessitant une remontée à la direction
- l'échange et la communication : la coordination avec les équipes (pédagogiques, logistiques, etc.) et la communication auprès de l'entourage sur le contenu et le déroulé des activités (et d'éventuelles problématiques relevées).

Ils doivent respecter les normes de sécurité et se conformer aux règlements des établissements d'accueil, ainsi qu'obtenir les autorisations nécessaires en cas d'événements publics.

Variabilité

Les animateurs sportifs adaptent leurs activités selon le type de structure pour laquelle ils travaillent. Dans un centre de loisirs, ils proposent des animations ludiques pour enfants, tandis que dans un centre social ou une structure spécialisée, ils ajustent leurs ateliers pour inclure divers publics, comme les personnes âgées ou les adultes. Le public, la période (scolaire ou vacances), l'espace (intérieur ou extérieur), et le budget influencent les méthodes et les activités proposées.

Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Structurer une activité sportive (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités, rédiger les consignes, etc.)
- Présenter de manière claire et concise le contenu et les consignes d'une activité auprès de publics différents
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités favorisant l'expression, la participation active et la créativité des publics
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis

Connaissances

- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Réglementations en vigueur de la discipline sportive
- Techniques d'animation de groupe
- Méthodes pédagogiques
- Valeurs sportives (respect des règles, ponctualité, collectif, etc.)
- Fondamentaux de la pratique physique et sportive

Savoir-être

- Adaptable
- Créatif
- Pédagogue
- Rigoureux
- Dynamique
- Organisé

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier : BPJEPS, bac professionnel ou diplômes équivalents dans le domaine de l'animation ou de la pratique sportive visée

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévoles, etc.

Certifications : CQP Animateur de loisir sportif (RNCP38820)

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Repérage des situations de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral, polyvalence des activités (intégration de "micro tâches" de communication, rendu compte de l'activité, etc.)

À renforcer : Intégration d'un volet "santé / accompagnement bien-être" dans les activités

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance du processus de repérage et des règles de conduite à adopter en cas d'identification d'une situation de violences sexistes et sexuelles ou de harcèlement physique ou moral

À renforcer : Suivi et rendre compte de son activité, gestion de projet, communication

Animatrice sportive Animateur sportif



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel • Encadrant des activités physiques et sportives • Intervenant de pratiques artistiques • Professeur / animateur technicien	• Directeur de centre de loisirs • Coordinateur ou chargé de projet	• Chargé d'animation réseau ou vie associative
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur de loisirs sportifs ou socio-sportif (Sport, TSF, Alisfa) • Animateur socioculturel et de loisirs (TSF, Alisfa, HLA, etc.) • Educateur sportif (Sport)	• Educateur sport-santé (Sport), Moniteur d'activités physiques adaptées (Sport)	• Entraîneur de sport professionnel (Sport) • Préparateur physique et mental (Sport) • Coach sportif personnel (Sport)

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.